

Publié sur le site internet de la commune le
Le Maire
Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 001-210103479-20240129-2024013-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-013

Séance du 29 JANVIER 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 17
Date de la Convocation	: 22/01/2024
Convocation affichée et diffusée le	: 22/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

Mme BOURDELEAU Alexandra

POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à Gilles ROCHE

Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Corinne MARTIN GAJAC

M. Clément PETIT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Terrains FAVRE Michèle – Retrocession à la Commune

Signature de l'acte - REF 18.01347.01

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition réalisée par l'EPF de l'Ain, à la demande de la Commune, du tènement cadastré Section B n°2327 (1377m²) et 2328 (17 m²) par acte authentique en date du 22 mai 2018.

En vertu de la convention de portage signée entre la Commune et l'EPF de l'Ain, la commune de SAINT DIDIER DE FORMANS s'est engagée à racheter ce bien au terme de 6 années de portage, suivant la signature de l'acte.

Le montant de la revente s'élève à 165 746,72 € HT, comprenant un prix d'acquisition d'un montant de 160 000 € et des frais d'acquisition supportés par l'EPF lors de l'acquisition d'un montant de 5 746,72, frais d'acte notarié en sus.

En application des modalités de portage, la Commune a d'ores et déjà réglé les premières annuités soit un montant de 138 122,25 €.

Il restera à charge de la Commune le paiement d'annuité restante soit un montant de 27 624,47 €.

La Commune devra également s'acquitter des frais de portage arrêtés précisément au jour de la rétrocession et du prorata de taxe foncière 2024 calculé en fonction du temps pendant lequel chacun aura été propriétaire au cours de l'année. Ces frais de portage s'entendent hors taxe, avec un taux de TVA applicable de 20%.

Considérant l'avis du services des Domaines en date du 21 septembre 2023 pour un prix principal de rétrocession de 165 746,72 € HT.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

de SAINT DIDIER DE FORMANS, du
ID : 001-210103479-20240129-2024013-DE



Approuve la rétrocession, par l'EPF de l'Ain, à la commune de Saint-Didier-de-Formans, du terrain cadastré Section B n°2327 (1377m²) et 2328 (17 m²), au prix de 100 000 €, exposés ci-dessus.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et tous actes à intervenir en vue de la bonne réalisation de ce dossier.

Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Madame la Préfète de l'Ain.

Dit qu'un exemplaire de présente délibération sera transmis à Monsieur le Trésorier du Centre de Gestion Comptable de Chatillon sur Chalaronne

Fait et délibéré
le 29 janvier 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance
Clément PETIT